

A02 Formation

T08 Soins primaires et coordination des parcours

## Mettre en œuvre une démarche qualité en exercice coordonné

### Informations pratiques :

Secteur(s) d'activité :

Soins primaires

Nb de participants :

de 8 à 15 personnes maximum

Modalités :

Formation **intra-établissement** de **deux jours en présentiel** (le J2 a lieu entre 3 et 4 mois après J1).

Tarif :

**3 192 €\* les deux jours formation** (1 596 €\* la journée)  
*\*tarif adhérent 2026*

Calendrier :

formation **intra-établissement** : **à la demande** (via le formulaire du site internet ou sur [formations@sra-occitanie.fr](mailto:formations@sra-occitanie.fr))

### Public :

Au sein de la structure d'exercice coordonné concernée, les professionnels visés par la formation sont :

- les **responsables et les coordinateurs** de la structure
- le **groupe pilote de la démarche qualité/sécurité** des soins
- les **référents par profession** au sein de la structure
- le(s) **représentant(s) des établissements** de santé et/ou médico-sociaux partenaires
- le(s) **représentant(s) des usagers** ou représentant(s) des patients

### Pré requis :

Aucun

### Objectifs :

Les structures d'exercice coordonné (CPTS, MSP, CdS, ect.) ont pour mission prioritaire de développer des démarches d'amélioration de la qualité et de la coordination des soins. Celle-ci s'inscrit dans les accords nationaux tels que l'Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) ou encore l'Accord national des centres de santé (ANCS).

C'est dans ce contexte général qu'intervient la proposition d'accompagnement de la SRA Occitanie avec la double volonté de former ces professionnels à l'évaluation de la qualité des soins, et de les accompagner dans la mise en œuvre des actions d'amélioration identifiées.

#### Objectifs généraux :

- Acculturer les professionnels aux principes et enjeux de la qualité des soins, et à l'amélioration continue du système de santé ;
- Identifier les méthodes de l'évaluation de la qualité adaptées aux soins primaires ;
- Comprendre la place du partenariat en santé dans la démarche d'amélioration de la qualité ;
- Savoir structurer un comité qualité au sein de sa structure et mobiliser les équipes autour d'une dynamique collective.

#### À l'issue de la formation, les participants devront être capables de :

- expliquer, au sein de leur structure, l'intérêt d'une démarche qualité et de l'analyse des pratiques professionnelles ;
- analyser la qualité des soins en utilisant les méthodes d'évaluation proposées ;
- concevoir et suivre un plan d'actions d'amélioration concret en lien avec les priorités de la structure ;
- maîtriser des méthodes de travail collaboratif afin de favoriser l'émergence et la mise en œuvre d'une démarche qualité au sein d'une structure d'exercice coordonné ;
- mettre en œuvre et valoriser le partenariat en santé dans la démarche qualité, y compris dans le recueil de l'expérience patient.

## Contenu et séquençage :

### Jour 1 - Mettre en place d'une démarche qualité au sein d'un exercice coordonné / durée de 7 h

#### Matin / 3 h 30

- Présentation du contexte
  - les structures d'exercice coordonnées
  - la qualité au sein des structures d'exercice coordonné
  - les indicateurs de la démarche qualité dans les accords nationaux (ACI, ANCS)
- La qualité en santé
  - concepts et définitions
  - évaluation de la qualité des soins
  - démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion de projet
  - élaboration d'un plan d'actions

#### Après-midi / 3 h 30

- L'évaluation des pratiques professionnelles (EPP)
  - approche par processus et les méthodes d'EPP
  - présentation de la méthode du patient traceur
  - mise en situation concrète : élaboration d'un grille de recueil de données
- Gestion des Évènements indésirables (EI) et mise en place d'un Comité de retour d'expérience (CREX)
  - culture de la sécurité et gestion des risques
  - gestion des évènements indésirables
  - Revue de morbi-mortalité (RMM) et analyse systémique des EI par la méthode CaDyA
  - mise en situation concrète : analyse d'un EI et élaboration d'un plan d'actions
  - mise en œuvre d'un CREX

### Jour 2\* - Retour d'expérience et partenariat en santé / durée de 7 h

#### Matin - Retour sur la mise en place des démarches d'évaluation dans la structure / 3 h 30

- présentation des projets et retour d'expérience
- travail collaboratif de groupe
- Identification des points forts et des axes d'amélioration

#### Après-midi - Le partenariat en santé dans le cadre de la démarche qualité / 3 h 30

- apports conceptuels
- recueil de l'expérience du patient
- ateliers de mise en situation pour expérimenter le positionnement des acteurs

\*le J2 se déroule de 3 à 4 mois après le J1

## Intervenants :

Chaque session de formation est animée par un membre de l'équipe opérationnelle de la SRA Occitanie expert de la méthodologie. Au besoin, la session peut être coanimée avec un patient partenaire et/ou une personne ressource impliquée dans la mise en œuvre concrète de la démarche qualité en exercice coordonné.

## Méthodes pédagogiques :

Cette formation vise une applicabilité immédiate et opérationnelle des acquis pour tous les participants. À cette fin, les formateurs·trices mettront en place une pédagogie adaptée, interactive et accessible, au moyen de :

- **acquisition et/ou approfondissement de connaissances** et compétences sous forme d'apports théoriques ;
- **pédagogie active et expérientielle** sous forme de mises en situations et ateliers d'analyse ;
- **pédagogie réflexive** reposant sur le partage d'expérience entre les participants et nourrie par l'expérience du formateur.

## Modalités d'évaluation et de suivi :

- Recueil des attentes
- Auto-positionnement
- Quizz d'évaluation des compétences visées en amont et en aval de la formation
- Évaluation de la formation par les participants
- Attestation de fin de formation

### Pour nous contacter :



Pour plus d'information, nous vous recommandons de vous adresser au service formation :

[formations@sra-occitanie.fr](mailto:formations@sra-occitanie.fr)

Tél. 05 67 31 21 30

*La SRA Occitanie s'engage dans une démarche d'accès pour tous aux formations et notamment pour les personnes en situation de handicap. Notre organisme veille à mettre en œuvre des adaptations matérielles et organisationnelles et demande à chaque participant ou établissement inscrivant des participants de nous informer des besoins en aménagement.*

Date création : 01/01/2025

Date dernière mise à jour : 17/09/2025